L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 20 MARS 1868 Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
ÉDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $10; par semestre, $6; par trimestre, $4
Prix d'une exemplaire, 10 cents.
ÉDITION SEMI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi:
Par an, $5; par semestre, $3.
TARIF D'ANNONCES.
Nos annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paiement $1 00 la carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.
Nos annonces transitoires de la page éditoriale paiement $1 50 le carré pour chaque insertion.
Les annonces publiées par intervalles, paiement comme annonces nouvelles pour chaque insertion.
Les annonces en noir, dans la page éditoriale, paiement $20 par le carré par mois.
Les personnes étant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, toi accompte qu'il sera convenu d'avec elles; mais dans aucun cas, cet accompte ne dépassera 25 p. cent.
Toutes les réclames d'affaires paiement 20 cents la ligne pour chaque insertion.
Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.
Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées six fois.
Les comptes des personnes faisant régulièrement de annonces leur sont envoyés à la fin de chaque mois.
☞ Pour la liste des navires et steamboats, arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 20 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par C. E. Girardey & Co, à 7 heures du soir, au magasin No 18 de la rue Royale, entre les rues Canal et Douane — Continuation de la vente périmptoire d'un grand stock de livres comprenant plus de 30,000 volumes. De plus, à 1 heure de l'après-midi, rue Ste-Anne, entre Prieur et Johnson, le fonds d'une boutique de forgeron.
Par C. T. Nash—10 heures, sur la Levée en face de la rue Dauphine, la cargaison avariée retirée du bateau à vapeur Iron City—Et à midi, rue Nouvelle-Levée, entre Bienville et Conti, 1,700 belles peaux.
Par D. E. Murphy—10 heures, au No 47 rue des Magasins, colliers de chevaux et attelles.
Par S. Guinault—11 heures, à son magasin d'encan, instruments de musique, montres, revolver et meubles.
Par Thomas & Spear—à 10 1/2 heures, encaisse Annette et Prosper on lot de meubles.
Par O. Vinton—10 heures, aux entrepôts des importateurs, MM. V. Maigron et F. Laborde, 21, 23 et 25 rue Bienville, vins rouge et blanc, Cognac, Porto, Madère, Sherry, huile d'olive, vermouth, champagne, fruits, prunes, sardines, bouchons, &c.
Par A. Fortier, constable—à midi, au plé de la rue Exchange, Troisième District, le côtre Sarah de quatre tonneaux.
Par Hoffman, Marks & Co— au No 29 de la rue de la rue de Chartres, marchandises sèches, lingerie, chapeaux de paille et marchandises variées.
Par A. Felber—au No 46 de la rue de Chartres, marchandises sèches, habillements, lingerie, groceries, etc.
Par Kornman & Co—à 10 heures, au No 34 de la rue du Camp, 300 cadenas, souliers et brodequins, chaises, crochets, en peau de veau française—sans réserve ou limite.
☞ Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

BULLETS DE VILLE.
☞ O. VALETON, encanteur, offrira, ce matin, à 10 heures, en vente publique, rue Canal et Magazine & P. Laborde, importateurs, aux Nos 21, 23, 25, rue Bienville, une variété de vins rouge et blanc, en bouteilles et en caisses; cognac, champagne, vermouth, madère, porto, sherry, bouchons, &c. Ainsi que du fromage, du whisky, eau-de-vie, ordinaire; ainsi qu'une variété de marchandises d'importation directe dont la presque totalité se trouve en douane. Le tout pour clôture des consignations et payable en balle de ville au pair. Envoyez chercher un catalogue chez l'encanteur et ne manquez pas d'assister à la vente.

Grande vente de Chaussures.—Nous appelons l'attention de commerce sur la vente de chaussures que doit faire ce matin, à 10 heures, MM. Lois Stern & Bros, à leur salle d'encan, rue du Camp No 91. Cette vente se compose de 550 caisses de bottes, souliers et brodequins, et autres chaussures, etc. Toutes ces articles viennent d'être reçus directement des manufactures et sont été expressément choisis pour ce marché. La vente qui sera libre sans aucune limite ou réserve, offrira aux doctes, de nombreuses chances de bon marché. Voyez l'annonce.

Poin, Whisky, Mélasses, &c.—Aujourd'hui, à midi, M. Chas. T. Nash vendra au Tranit Warehouse, No 7 Levée, entre les rues Dauphine et Washington, 1,700 belles peaux de poin de l'Ohio, de première qualité. Le whisky de la rue Tchoupitoulas sera mis en vente près du Transit Warehouse.
M. Chas T. Nash vendra aussi, à 10 heures du matin, sur la Levée, devant la rue de la Douane, pour le compte de qui il appartiendra, des mélasses, du whisky, bois, bacon, cordes, clous, plomb, fruits à l'au-de-vie, et divers articles.

Les candidatures.

Depuis quelques jours les candidatures abondent et il faut s'attendre à voir paraître une demi douzaine de listes différentes. Quelques candidats, ne pouvant présenter leurs noms isolément aux suffrages des électeurs, ont imaginé de composer une liste entière dans laquelle ils ont glissé quelques noms connus et populaires avec l'espérance que les leurs seraient acceptés en si bonne compagnie. C'est ainsi que nous avons eu la liste du Dr. Belden, et celle du furieux Rapp, qui ne voit que cinq jours à gouverner la Louisiane. La plupart des candidats proposés ont, il est vrai, protesté contre l'emploi de leurs noms et les listes improvisées se trouvant dépouillées.

Le parti radical est, comme on sait, divisé en deux branches. Celle des aventuriers, ou *carpet baggers*, a déjà ses nominations au grand complet; l'autre branche, celle du parti Taliaferro, n'a pas encore choisi ses candidats de paroisse, mais cela ne peut tarder.

La dernière Convention démocratique n'a pas voulu choisir de candidats, dans la pensée qu'il valait mieux que le parti votât seulement contre la Constitution, mais elle a chargé le comité central d'appeler une nouvelle convention dans le cas où il serait jugé utile d'avoir des candidatures. Jusqu'à présent, le comité n'a pas encore pris de parti à ce sujet, mais nous apprenons que plusieurs membres influents sont d'avis de faire courir des candidats.

Dans le cas où l'on arriverait à cette décision, la première condition à imposer aux candidats serait l'engagement d'employer toute leur influence au rejet de la Constitution. Mais alors ils auraient un singulier rôle à jouer, car si, malgré leurs efforts, la Constitution venait à être ratifiée et qu'ils fussent élus, ils auraient à prêter le serment suivant:

"Je (A. B.) jure (ou affirme) solennellement que j'accepte l'égalité civile et politique de tous les hommes, et je m'engage à ne pas essayer de priver aucune personne à cause de sa race, de sa couleur ou de sa condition antérieure, d'aucun droit, privilège ou immunité politique ou civile dont jouit toute autre classe d'hommes; que je soutiendrai la Constitution et les lois des États-Unis, et la Constitution et les lois de cet État, et que je remplirai fidèlement et impartialement tous les devoirs qui m'incombent comme—au mieux de mes capacités et de mon intelligence. Que Dieu me soit en aide."

Combien trouvera-t-on de citoyens disposés à prêter un pareil serment qui ne sera rien moins que l'abandon de leurs opinions et la renonciation à toute liberté d'action.

La difficulté de trouver des candidats se trouve encore augmentée par la condition qui impose aux candidats la section 5 du premier acte de reconstruction. Pour être éligible à un emploi d'État il ne faut pas se trouver dans le cas prévu par la section 3 du 14ème amendement constitutionnel proposé. Il est utile d'en rappeler le texte.

Sec. 3. Aucune personne ne sera sénateur ou représentant au Congrès, ou électeur pour le Président et le Vice Président, ou ne remplira aucun emploi civil ou militaire, sous les États-Unis ou sous un État, qui, ayant précédemment prêté, comme membre du Congrès, ou comme fonctionnaire des États-Unis, ou comme membre d'une législature d'État, ou comme fonctionnaire exécutif ou judiciaire d'un État, serment de défendre la Constitution des États-Unis, aura été engagé dans l'insurrection ou la rébellion contre eux ou aura donné aide et encouragement à leurs ennemis. Mais le Congrès peut, par un vote des deux tiers, relever de cette incapacité.

Le comité central démocratique doit donc examiner

Si l'est opportun de désigner des candidats pour la prochaine élection;

2o S'il est possible de trouver des candidats acceptables pour le parti, qui remplissent les conditions requises et qui soient disposés à prêter les serments qu'on exigera d'eux s'ils sont nommés.

3o Quel mode il convient d'employer pour les nominations.

Si les deux premières questions sont résolues dans l'affirmative, nous croyons qu'il est trop tard pour convoquer une nouvelle convention, et que le seul parti à prendre pour le comité sera de choisir lui-même les candidats pour l'État en général, en laissant à des conventions paroissiales la nomination des candidats de paroisse.

Mais nous ne oserons de le répéter, le grand intérêt du moment c'est le rejet de la Constitution. C'est vers ce but que doivent se concentrer tous les efforts. Nous donnerons au sujet de l'enregistrement tous les renseignements utiles quelques jours avant la révision qui commencera le 3 avril. Le comité est bien fait de publier de son côté des instructions à ce sujet.

Articles divers à grand rabais.—Voyez l'annonce de MM. Lion & Pinard, rue du Canal No 172, qui offrent à grand rabais des gants 8, jouvin, glacés de peau chamoisette, cravattes, chemises, caleçons, articles de toilette, de parfumerie et de parfumerie française en dessous du prix coutant. 8

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPERATURE—19 mars.
THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN, Encoignure Chartres et Bienville.

6 heures A. M.	63 degrés
Midi	63 "
3 heures P. M.	64 "
6 heures P. M.	65 "

PRISE DE COMMANDEMENT—On verra par l'ordre suivant que le Major général brévété Reynolds assume le commandement du 5ème district militaire, tel qu'il lui a été transféré par le général Hancock. Le général Reynolds commandait ici, sous Banks, pendant l'expédition de la Rivière Rouge:

Quartier-général du 5ème Dist. militaire,
Nouvelle-Orléans, 18 mars 1868.

Ordres généraux No 15.

Le soussigné assumé, par les présentes, le commandement du 5ème District militaire, qui lui a été transféré par le major-général Hancock, dans les ordres généraux No 14 du quartier-général du 5ème District militaire.

Les ordres existants resteront en force et tous les officiers d'état-major de service au quartier-général de district, continueront à remplir leurs devoirs habituels jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

J. J. REYNOLDS,
Maj. gén. brévété des États-Unis.

LISTE OFFICIELLE.—Nous avons reçu du quartier-général une liste officielle des troupes servant dans le 5e district militaire et une indication (ou *directory*) des adresses de leurs officiers.

DÉCHARGE.—Hugh Craig, traduit pour avoir attaqué avec une hache un nommé Burns et lui avoir causé de graves blessures à la tête, a été mis hors de Cour, parce que Burns, sa victime, a refusé de le poursuivre.

ACCUSÉ DE VOL.—Un nommé Albert Jennings a été arrêté sur l'accusation de Wm Alexander de lui avoir pris $100 en greenbacks. L'argent a été retrouvé.

RIXE SANGLANTE POUR UN SOUFFLET.—Mercredi soir, au coin des rues Hopital et Royale, un nommé Galiqui, à la suite d'une altercation, se permit de frapper à la figure un nommé Leriché, qui, à son tour se permit de jouer du couteau et en porta un coup à Galiqui. Ce dernier courut prendre un pistolet dans une pharmacie voisine et le déchargeadeux fois contre Leriché qui fut blessé au bras et à la tête, maisfort dangereusement Leriché a refusé de poursuivre son assaillant et personne n'a été arrêté.

COUR DU RECORDER NEUVILLE—H. R. Wheat accusé d'avoir fraudé un cocher de cabriolet, a été condamné à payer une amende à la ville, ce que le cocher jouera regardé comme insuffisant, vu qu'en cela il n'y a rien pour lui.

Mary Campbell et Annie Clark, deux femmes traînant de leurs vices, ont été requises de contribuer aux finances de la ville.

J. Hannon, pour assaut et J. D. Garduet pour bris de paix, ont été condamnés chacun à l'amende.

Bridget Duggan, pour vol, ira passer 60 jours au Workhouse. C. Perry, pour conduite scandaleuse et Peter McElroy, pour assaut et batterie, ont opté pour un séjour au Workhouse de la ville en matière de police correctionnelle.

Le recorder Neville s'est occupé ensuite des soulards et des tapageurs, et en a disposé comme l'ordonnance. Le Workhouse en a eu un bonne part.

ENFANT ÉGARÉ—Un enfant, nommé James Conly, âgé d'environ 2 ans, a été renvercé, hier soir, par une charrette de lait, portant le No 47, rue Tchoupitoulas. Le petit drôle a été sérieusement atteint, la roue passant sur son petit corps. L'enfant a été transporté chez ses parents, rue Chippewa No 182.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—John Wilcox a été condamné à payer vingt dollars pour pièces d'argenterie, le 23 février dernier, dans la maison des écoles de la congrégation *Free Mason Baptist*, (ne Dauphine).

Henry Harris a été renvoyé d'avoir volé trois pièces de calico dans le magasin de Mme Mordoek, Vieille-Levée No 104, dans la nuit du 1er mars.

RECORDER GASTINEL—Mary Jane White a été interrogée, hier, en présence du premier District, sous l'accusation d'avoir frappé avec un gobelet Thérèse Baun à la tête avec l'intention de tuer.

J. E. O'Connor a été renvoyé devant la Cour sur la charge d'avoir tiré, avec intention de tuer, sur un homme qu'il avait battu aux cartes.

L'AFFAIRE DU GOUVERNEUR BAKER—L'audition des témoins a été reprise hier matin, à 9 heures.

Abram Edwards (c), demeurant rue Thalie, entre les rues Tchoupitoulas et St Thomas, déposa: Je restais à Brashear City, pendant la Fraudin en 1862; je connais depuis longtemps le gouverneur Baker; il était l'agent de ma maitresse, Mme Portet; je ne rappelle les obstructions dans la rivière, mais je sais qu'il était leur